

UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE  
FRANCE

A L L O C A T I O N D ' E T U D E S  
-----

Document U.N.E.F.  
Octobre 1964

## LE BUDGET ETUDIANT

L'un des premiers éléments nécessaires de l'étude de l'allocation prévue par l'U.N.E.F. est la détermination d'une somme nécessaire à l'étudiant pour vivre tout au long de l'année.

Cette détermination suppose en premier lieu deux critères :

- pour l'U.N.E.F. l'étudiant doit être considéré comme un être majeur, devant pouvoir se suffire à lui-même et mener des études valables, c'est-à-dire à plein temps - L'étudiant, être adulte, intégré ou du moins intégrable à la société ne rompt pas pour autant tout lien avec sa famille, mais ces liens ne sont plus de dépendance matérielle, mais au contraire expriment la plénitude effective des relations parents-enfants.

Ceci amène donc à la conclusion d'une rétribution sur toute l'année, égale pour tous, et suffisante à un être pour vivre dans un pays donné c'est-à-dire pour la France au moins égale au S.M.I.G.

- Notre projet devant s'adapter à la réalité le budget considéré sera constitué de l'indispensable, nous n'avons pas à prôner le gaspillage, mais à exiger que le minimum nous soit alloué - De même il ne tiendra que très superficiellement compte des différences évidentes entre villes universitaires, entre disciplines et même entre années d'études. Ce budget en tiendra compte seulement dans la mesure où les éléments calculés le seront parfois de façon assez vague pour permettre des aménagements internes à ce budget qui n'a que caractère indicatif.

Ces deux remarques préliminaires étant faites, voyons quel peut être le budget moyen d'un étudiant en 1964.

Nous procéderons de la façon suivante : une étude avec pour chaque élément un chiffre maximum et minimum, et ensuite l'établissement d'un budget type d'étudiant moyen, d'une approche assez grossière :

.../...

Postes	Chiffres minimum	Chiffres maximum	Eléments à valeur annuelle ramenée à des mensualités dans l'analyse*
Repas	$2,60 \times 2 \times 27 = 140,4$ $5 \text{ F} \times 2 \times 3 = 30$ Total : 170,40F 156F	170,40 F	
Petits déjeuners	$0,60 \times 30 = 18,00 \text{ F}$	$1,20 \times 30 = 36 \text{ F}$	
Chambre	80,00 F	140,00 F	
Train	20,00 F	60,00 F	
Inscription	30/12	70/12	35 F et 75 F dans le 1er trimestre et le 3°
Manuels	10,00 F	50,00 F	$80 \text{ F} / 8 = 8 \text{ F/mois}$ $400 \text{ F} / 8 = 50 \text{ F/mois}$
Fournitures scolaires	15,00 F	20,00 F	$135 \text{ F} / 9 = 15 \text{ F/mois}$ $160 \text{ F} / 9 = 20 \text{ F/mois}$
Nettoyage Réparation	10,00 F	15,00 F	$120/\text{an} = 10 \text{ F/mois}$
Vêtements, chauds	30,00 F	42,00 F	$360 \text{ F} / 12 = 30 \text{ F/mois}$ $500 \text{ F} / 12 = 42 \text{ F/mois}$
Transports urbains	30,00 F	50,00 F	
Tabac	20,00 F	20,00 F	
Café, journaux	30,00 F	30,00 F	

Postes	Chiffres minimum	Chiffres maximum	Eléments à valeur annuelle ramenée à des mensualités dans l'analyse.
Sports	5,00 F	15,00	
Vacances	35,00 F	66,00 F	300 F/an = 25 F/mois ; 800 F/an = 66 F/mois ;
Cinéma ; théâtre	15,00 F	25,00 F	
TOTAL	494,00 F	784,40 F	

On arrive ainsi aux salaires d'instituteurs débutants ou d'ipésiens, ce qui est normal - Toutefois, il est certain que dans le deuxième cas nous avons accumulé les chiffres maxima, facteur qui peut se réaliser, mais est très particulier et dans tous les cas nous n'avons pas considéré le fait que l'étudiant puisse, pendant la période des vacances d'Eté, qui sont longues dans l'enseignements supérieur, travailler dans ces emplois que la plupart d'entre eux effectuent déjà, et qui, hors de la période des examens ne sont pas foncièrement mauvais.

Il semble donc que l'étudiant pourrait surtout si les photocopiés étaient gratuits et si les frais d'inscription disparaissaient dans leur plus grosse part (nous avons compté les 15F de cotisation à la mutuelle) se suffire avec 450 F par mois - Mais cette somme n'est que passagère et il est certain que dès la rentrée 65 elle devra s'accroître, du moins théoriquement.

-----

Quelle est la situation actuelle de l'étudiant, ou plutôt, avec l'optique sous lequel nous le prenons, quels sont ses moyens de subsistance ?

Il y en a trois essentiellement :

- les bourses
- l'aide familiale
- le travail noir.

.../...



Nous allons en faire une analyse critique bien que la seule approximation nous permette de nous rendre compte que l'étudiant n'a pas assez d'argent pour se consacrer tout entier à ses études, que l'étudiant, assisté, n'est pas intégré à la vie sociale de la ville universitaire, que l'étudiant pendant les vacances dépend de sa famille ou s'émancipe de façon désordonnée en cherchant par tous les moyens à gagner de l'argent.

#### A - LES BOURSES -

Il faut tout d'abord considérer le tableau (1) donnant la situation de l'Académie de Lille qui n'est nullement exceptionnelle en France mais reflète une situation générale.

Les bourses ne s'adressent qu'à 6,6 % d'étudiants au minimum et 23,6 % au maximum, ce qui fait une moyenne de 18 % environ des étudiants de cette Académie alors que le travail extra universitaire oscille entre 19,9 % et 44,6 %.

L'importance toute relative de cette formule d'assistance étant établie, voyons en la réalité :

Il y a trente mensualités possibles dans ce système qui sont fixées selon les critères suivants :

1 - Les catégories :

Selon la proximité du lieu de résidence des parents, l'étudiant sera dans la catégorie A, s'il est éloigné, ou B. si ses parents résident près du centre universitaire.

2 - Les échelles :

Selon que l'étudiant est en propédeutique (échelle 1), en licence (échelle 2) ou poursuit ses études après la licence (échelle 3).

3 - Les échelons :

Selon les ressources des parents cinq échelons, le cinquième donnant droit à la bourse maximum.

4 - Le nombre de points :

Selon le nombre d'enfants à charge de la famille, les conditions sont améliorées pour 1 enfant, 2, 3, 4 et plus.

5 - Le taux des bourses :

Réadapté au gré du ministère, plus ou moins parallèlement, à la hausse du coût de la vie.

.../...

Tous ces critères réunis déterminent la somme allouée à l'étudiant chaque trimestre.

Mais : a)- les bourses ne sont étalées que sur 9 mois.

b)- les bourses sont calculées selon la fortune des parents

c)- cette fortune est déterminée par les déclarations d'impôts des parents (pb. des non fonctionnaires, pb. des agriculteurs).

d)- l'étudiant quel que soit son âge ou son état (marié...) dépend étroitement de ses parents.

e)- il n'y a que 20 % des étudiants qui ont des bourses.

f)- jamais la bourse ne permet de vivre (tjrs SMIG),

Ces remarques ne sont que les dénégations fondamentales. On sait que :

- . La différenciation catégorie A & B ne correspond à rien (frais de transport...)
- . Les échelles sont inadéquates, l'étudiant de propédeutique a souvent des frais identiques à l'agrégatif.
- . Les échelons ne correspondent plus à la structure sociologique de l'Université : le plafond est trop bas; il y a trop d'échelons, les étudiants issus des couches moyennes, qui sont de plus en plus nombreux n'obtiennent pas des ressources suffisantes. Ils sont obligés, comme les fils d'ouvriers ou de paysans de refuser les bourses trop faibles pour devenir maîtres d'internat ou surveillants d'externat.
- . Le nombre de points : la progression ne correspond à rien dans les taux appliqués.
- . Le taux : n'est en rien adapté à la hausse du coût de la vie, sinon il faudrait le rattacher au SMIG, il ne dépend que des sommes en caisse au ministère de l'Education Nationale, et il y en a rarement en trop.

cf. Lille : en 1958 bourse maximum /licence = 2.640 tickets R.U.  
                  en 1964               "               "               "               "               " = 2.290               "

De plus, les revenus des parents suivant le SMIG et le plafond ne changeant pas, des étudiants sont rétrogradés d'un échelon.

Cette dénonciation point par point pourrait laisser croire, quoiqu'il ne reste rien du système, à une amélioration possible, les 6 critères retenus en premier lieu ne permettant en aucun cas d'y croire.

Le régime des bourses ne sera jamais suffisant, il ne pourra jamais correspondre avec la notion d'un étudiant actif, jouant son plein rôle dans la société.

.../...

B - LE TRAVAIL NOIR -

Les bourses ne permettent qu'à 18 % des étudiants de survivre avec l'aide de leur famille - Que font les autres : un élément du tableau (1) nous l'indique : "le travail extra-universitaire" ces proportions vont de 20 % à 45% mais il faut apporter des corrections à ce chiffre.

Le travail noir a en effet, des formes diverses :

- travail à mi-temps
- travail à plein temps

Avant tout - mais encore selon les périodes de l'année :

.Tel étudiant travaille à mi-temps pendant les cinq premiers mois de l'année universitaire.

.Tel étudiant travaille à plein temps pendant les trois premiers mois en attendant le paiement du premier trimestre de sa bourse.

.Tel étudiant travaille à plein temps pendant l'année, c'est le pionicat.

.Tel étudiant travaille à plein temps pendant les vacances.

80 % des étudiants ont exercé un "travail extra-universitaire" pendant leurs années d'études. Pendant l'année le chiffre est variable selon les époques, mais en général les offices de placement, les vitrines d'épiciers savent que la demande est toujours grande.

1 - Pourquoi ce travail noir ?

. Cas des boursiers : pour attendre le paiement en Février de leur premier trimestre, il leur faut vivre depuis Octobre - Et aussi parce que la bourse ne suffit pas, et l'aide familiale est soumise à certaines contingences que l'on verra dans ce chapitre.

Cas des non boursiers : les plus nombreux et qui ont des besoins aussi grands (exemple de Lille : 23,6 % de fils d'ouvriers boursiers, donc logiquement 44,6 % -doivent travailler).

Pour les cas les plus difficiles une seule solution le travail à temps plein où les études ne sont que quelques heures dérobées sur le sommeil.

Pour tous : travail de vacances si l'on veut être indépendant.

Le problème des loisirs et de l'argent de poche.

En cinq ou six ans de vie universitaire, l'étudiant se doit de se spécialiser, acquérir une connaissance valable dans un domaine plus ou moins vaste. Mais il doit aussi vivre et acquérir des connaissances valables dans les domaines culturels, sociaux, politiques.

Le théâtre, le cinéma, les livres, les journaux ne sont pas des dépenses superflues pour un être civilisé.

.../...



L'étudiant de 18 à 24 ans vit une parcelle importante de son existence, il se marie souvent, qui l'en empêcherait, sinon la Société qui ne lui a donné qu'un Statut de grand enfant que l'état et la famille s'ingénient à faire vivre avec le moins d'argent possible.

Demander à 23 ans de l'argent à ses parents pour les journaux, les cigarettes, les sorties, cela est difficile - La solution est là : le travail noir, avec l'espoir qu'il ne sera pas trop dur et bien payé pour que les études n'en souffrent pas (ce qui est faux la plupart des cas, et on le comprend aisément).

- Les formes de travail noir.

Secteur difficile à cerner, il prend toutes les formes possibles, du travail de manoeuvre à l'utilisation réelle des capacités de l'étudiant.

La demande de travail étant bien supérieure à l'offre, c'est la foire d'empoigne où aucun tarif n'est appliqué, chacun cédant selon ses besoins, où aucune loi du travail n'est en vigueur (très souvent du moins).

L'étudiant évolue dans ce monde souterrain, gagnant de l'argent dans des travaux fastidieux ne lui permettant plus de mener des études, obtenant donc des résultats très faibles, abandonnant même alors qu'il était capable.

- Le pionicat.

Un domaine très officiel permet de le définir, c'est le pionicat, cette "institution" nécessaire où l'on ne sait plus si l'on a affaire à un étudiant qui travaille pour pouvoir mener ses études, ou à un employé de lycée qui étudie pour son plaisir. Ici se retrouvent les gens qui ont besoin de gagner seul leur vie, parce que la bourse est trop faible et que les parents ne pourraient pas ajouter le complément, parce qu'il n'y a pas de bourse, le plafond théorique étant dépassé ou,, parce que ces adultes de 22 ou 23 ans veulent simplement vivre par leurs propres moyens.

C- LA FAMILLE -

L'assistance familiale est un facteur qui sous tend actuellement toute la vie de l'étudiant. Selon le degré de fortune de ses parents il pourra ou non faire des études supérieures : le système des bourses prend le revenu des parents pour base de son existence, l'étudiant exerce ou non un travail extra-universitaire selon la capacité de sa famille à l'aider.

Mais la sujétion va plus loin si l'on analyse le fait des options de l'étudiant lui-même : beaucoup ne font pas les études qu'ils souhaiteraient parce qu'elles seraient trop longues ou parce qu'elles demandent une assiduité aux cours que l'état de ses ressources ne peut lui permettre.

Sans parler des éléments traumatisants que comporte le fait pour un adulte d'être assisté par ses parents alors qu'il est largement en âge de subvenir seul à ses besoins, l'aide familiale s'effectue souvent selon des modalités bien précises :

- l'aide en nature : aliments, vêtements, chaussures...

- l'affectation précise des sommes allouées avec contrôle plus ou moins explicite; Telle somme pour la chambre, tant pour payer le voyage...qui ne laisse à l'étudiant qu'une marge très réduite de gestion d'un budget personnel si réduit soit-il et ne prévoit pas le plus souvent le fameux "argent de poche" à destination culturelle ou autre, mais nécessaire pour qu'un adulte puisse mener une existence normale.

De plus cette aide est souvent échelonnée dans le mois, l'étudiant revenant ainsi plus souvent chez lui, restreignant encore plus la marge de liberté nécessaire et faisant naître au fil des années le sentiment de relations contraignantes. Les liens affectifs nécessaires perdent ainsi leur aspect qualitatif entraînant des réactions d'agressivité toujours graves.

De plus le nombre croissant d'étudiants issus des couches moyennes de la population pour qui fournir 250 F à un étudiant par mois pose un problème, donne une acuité encore plus grande à la disparition de ce système d'assistance familiale.

L'étudiant, enfermé dans ce réseau d'assistance tant étatique par les bourses, mais aussi les cités, R.U.... que familiale, ne peut, alors qu'il en a l'âge, se développer harmonieusement et acquérir le sens des responsabilités nécessaire à un adulte qui va, en peu de temps, accéder à un poste de responsabilité au moins moyenne dans la Société.

#### D - L'ALLOCATION D'ETUDES - (Fondements théoriques)

L'étudiant ne peut pas être considéré comme un producteur. Son travail n'a pas pour but la création directe de biens de consommation ou de biens de production matériels, ni la production de services. Encore, cependant, faut-il faire mention de quelques exceptions comme les étudiants externes en Médecine, certains étudiants en sciences réalisant des thèses de troisième cycle et les étudiants qui effectuent des stages dans l'industrie (Elèves ingénieurs ou techniciens supérieurs; certains élèves des Facultés des Sciences). Toutefois, dans la plupart des cas, le travail productif qu'ils accomplissent dans ces conditions, ou bien demeure coupé de leurs études et ne s'intègre pas à leur travail habituel, ou bien, lorsqu'il devient pré-dominant comme dans le cas des externes en Médecine, aboutit à leur faire perdre leur condition d'étudiants.

.../...

Toutefois, le travail de l'étudiant ne profite pas qu'à lui seul. D'un point de vue microscopique, il est indubitable que, du moins actuellement, l'appropriation de l'augmentation de qualification que doivent permettre les études supérieures demeure individuelle, seulement d'un point de vue microscopique, l'activité déployée par les étudiants dans l'enseignement supérieur fournit à la nation un volume de cadres et de techniciens supérieurs d'un niveau de qualification déterminé. Dans la mesure où les études supérieures, à la différence des études du second degré, représentant pour l'étudiant, une période de spécialisation progressive, leur utilité sociale demande à être reconnue.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des besoins prévisibles de l'économie dans ce domaine (1), il est nécessaire que l'Etat prenne en charge de façon réelle la formation des cadres moyens et supérieurs et des techniciens supérieurs.

Cela implique en particulier, que les étudiants puissent jouir des moyens propres à leur permettre d'exercer leur activité dans les meilleures conditions, à savoir :

1 - un équipement et un encadrement suffisant dans des structures adaptées à leurs fins et fonctionnant de manière démocratique.

2 --la possibilité pour eux d'exercer leur travail à temps plein, ce qui n'est possible que par l'attribution d'une allocation d'études pour tous les étudiants satisfaisant à certains critères universitaires que nous déterminons plus loin.

3 - la rétribution des étudiants doit constituer une reconnaissance de l'utilité sociale de leur activité d'étudiants comme telle, en ce sens il peut exclure tout système de rétribution qui ne se légitimerait que par une pré-option de l'économie sur les individus. Les modalités de financement doivent donc garantir l'indépendance de l'étudiant à l'égard du choix des études qu'il poursuit et du choix de sa profession future.

.../...

(1) De 1961 à 1975, le nombre des cadres moyens et supérieurs devait doubler, celui des techniciens supérieurs devait passer de 8,5 % de la population active à 10,2 % environ.

E - CRITERES UNIVERSITAIRES POUR L'ALLOCATION D'ETUDES.-

Le principe que nous pouvons retenir est le suivant : les étudiants doivent avoir une progression universitaire régulière et suffisamment rapide. On doit donc établir une durée maximum des études et un taux moyen de succès chaque année, afin d'éviter les années creuses.

Le problème fondamental est celui du critère pour apprécier le sérieux et la permanence du travail universitaire. Le seul critère que connaisse aujourd'hui notre enseignement est celui de l'examen. Toutes les critiques portées contre lui sont en général exactes. Si nous avons repris ici le plus souvent ce critère, ce n'est pas que nous entendions en quelque mesure que ce soit le cautionner, mais parce qu'il est impossible d'établir d'autres critères que ceux officiellement reconnus. Cela ne doit pas nous empêcher, au contraire, de dénoncer le caractère aléatoire de nos examens actuels et de proposer un mode de contrôle permanent rigoureux, par la multiplication des partiels et la prise en considération du travail régulier (devoirs, T. Pratiques).

Nous voudrions par ailleurs faire remarquer que ces suggestions sont remises en question par les prochaines réformes de l'enseignements supérieur (allongement de scolarité dans certains cycles, propédeutiques, passage à des structures d'années). Les propositions qui suivent, valables pour l'organisation actuelle seront essentiellement d'illustration à un principe et une méthode.

D'autre part, nous devons éviter deux écueils :

- donner des critères si généraux que notre projet soit totalement démagogique et surtout ne réponde pas à notre volonté de promouvoir un travail sérieux à l'université.
- définir un rythme très difficile qui aboutirait à créer dans les facultés, une catégorie de "super-étudiants", travaillant à temps plein, faisant rapidement leurs études et bénéficiant de l'allocation d'études. Ce serait infirmer toutes nos thèses démontrant que la majeure partie des échecs sont dus à des causes internes à l'université (moyens, méthodes pédagogiques, conditions de travail et de vie).

Nous avons ébauché le schéma suivant qui demandera à être précisé.

1 - Facultés de 5 sciences :

Nous nous basons sur une durée d'Etudes de 5 ans pour propé et Licence avec les modalités suivantes :

- a)- propédeutique 1ère année : versement automatique avec contrôle en cours d'année :
  - . présence aux T.P.
  - . remise de devoirs (rythme à fixer).
    - éventuellement exposés

Succès : bon pour la licence  
Echec. : une année payée si moyenne environ 7 avec contrôle identique ou plus serré (valeur des devoirs réunis) que la première année  
... une année non payée si m/7 sauf avis de la commission prévue dans le projet de loi

Ceci implique l'obligation de se présenter :

b) ~ Licence : Il s'agit tout d'abord de déterminer quelle type de licence donne une qualification permettant de justifier l'allocation d'études. Il faut donc déterminer pour chaque matière un certain nombre de certificats de base obligatoires. :  
Par exemple :

Mathématique : Mathématique I  
II  
M.M.P. ou Mécanique générale  
ou Algèbre

Physique : Electricité  
Optique  
Thermodynamique et mécanique physique  
Electronique ou électrotechnique

Chimie Chimie générale I  
II  
Chimie minérale  
Organique

Sciences Naturelles  
BMPV  
Biologie générale  
Physiologie animale  
(Botanique I  
+ 1 {Zoologie I  
(Géologie générale

Ces certificats doivent être complétés par des options faisant un total de 6. certificats cohérents. Il est nécessaire pour nous, de nous écarter de la licence d'enseignement qui ne peut pas être la seule garantie d'une qualification véritable.

Mais il est évident que toutes les licences d'enseignement permettent de bénéficier de l'allocation d'études.

Pour passer ces licences nous nous trouvons en présence d'étudiants disposant de 3 ans (ou 4 ans?). A ce moment, le contrôle doit être plus large (bien qu'il existe déjà pour de nombreux certificats : assiduité aux T.P.) mais on doit exiger un nombre minimum de réussite par an. Nous comprenons :

1ère année : minimum 1 certificat (de base)  
ou 2 écrits

2ème année : " 3 certificats ) (en tout)  
ou 2 certificats + 2 écrits ) dont 2 de base

ou passer 1 certificat pour celui en ayant eu 3 l'année précédente.

3ème année : minimum 6 certificats

La précision de ces critères nous semble nécessaire.

## 2 - Faculté de lettres

Nous avons adopté comme durée d'enseignement 4 ans pour propédeutique et licence.

a)- propédeutique : 1 an : contrôle au cours de l'année, remise d'un certain nombre de devoirs et éventuellement obligation.

b)~ Licence : Toutes les licences de lettres comportant 4 certificats les certificats doivent être passés en 3 ans.

1ère année ; 1 certificat (de base)

2ème année : 2 certificats (de base)

3ème année -: 4 certificats

Certificats de base :

Langues : Etudes pratiques -  
Philologie -  
Littérature - + 1 option

Philosophie : Histoire de la philo  
Philo-géné. Logique

Histoire ; Histoire moderne et contemporaine  
(Histoire économique) ?  
(H. du moyen-âge  
(H. ancienne

Géographie : géographie générale  
géo-régionale

Psycho : Psycho g n   
Psycho physie (2 en fac de sciences)  
Psycho sociale  
Psycho padagogi 

Socio : Socio g n .  
Economie politique et sociale  
Psycho-socio

Lettres modernes : Licence d'enseignement

Lettres classiques : " "

### 3 - Facult s de droit, de m decine et de pharmacie

Ce crit re est le passage r gulier d'une ann e   l'autre.  
Cependant, surtout dans les premi res' ann es, les  checs sont assez fr quents et il y a lieu de pr voir un syst me de d rogations.  
Nous supposons :

Droit : une d rogation automatique   tous les candidats re us   l'examen  crit et coll s   l'oral (  condition qu'ils se soient pr sent s   l'oral afin d' liminer les redoublements volontaires) ou les candidats ayant eu   l' crit une moyenne sup rieure   une note propos e chaque ann e par la commission p dagogique comp tente de l' tablissement» Un  tudiant ne peut b n ficier que d'une d rogation automatique pour redoublement dans sa scolarit ,

M decine : m me syst me mais nous demandons deux ann es de d rogations   condition qu'elles ne soient pas cons cutes.  
(Sp cialement pour CPEM - m me syst me de contr le que pour science, et pour la troisi me ann e).

Pharmacie : Une ann e de d rogation.

### 4 - Techniciens sup rieurs, para-m dicax et sociaux, Sports, Beau-Arts

Actuellement, ces  tudiants, en particulier les infirmi res, n'ont pas toujours le Statut  tudiant lors de leur premi re ann e d' tude.

L'U.N.E.F. revendique depuis longtemps l'extension   ces cat gories l  du Statut de l' tudiant et de la S curit  Sociale  tudiante\* Aussi, les crit res devraient  tre :

- attribution d'une allocation d' tude d s la premi re ann e (ann e pr paratoire exclue), -
- la condition de renouvellement  tant le non redoublement.

5 - Grandes écoles et préparatoires

Les préparatoires ont droit à trois années de préparation (sauf cas particuliers de 2 ans à déterminer). Pour la 3ème année il sera exigé une moyenne établie par une commission pédagogique compétente à certains concours.

Il va de soi que ces critères ont été étudiés en fonction des structures actuelles de l'Université et de nouveaux critères pourraient être mis au point à la lumière des propositions contenues dans le Manifeste de l'U.N.E.F. pour une réforme démocratique de l'enseignements supérieur, et de la réponse apportée aux prévisions de réformes de structures contenues dans le "Plan FOUCHET".

F - LE COUT DE L'ALLOCATION D'ETUDES -

A partir d'une mensualité moyenne de 450 F. en 1965, en prévoyant arbitrairement certaines augmentations qui seront plus ou moins parallèles au SMIG, et en tenant compte de l'augmentation des effectifs étudiants on obtient une série de chiffres globaux valables pour les années à venir :

Année	Effectifs étudiants	Somme nécessaire	
1964	281.985	1,523 Milliards	Avec 450F/mois
1965	322.200	1,740 Milliards	
1966	359.953	1,987 Milliards	
1967	393.875	2,175 Milliards	

On peut estimer que, du fait de l'application d'une telle allocation des dépenses seraient évitées.

En particulier :

Bourses	180 Millions/F
C.N.O.	78 Millions/F
Equipement C.N.O.	240 Millions/F

En 1963-1964, soit au total 500 Millions de F., il ne resterait donc que 1 Milliard de F. à trouver. En réalité, à part les bourses, le crédit C.N.O. ne disparaîtrait pas obligatoirement - Simplement en quelques années, avec des mesures appropriées - paiement du plein tarif, ouverture à tous les jeunes, utilisation pendant les vacances, ce poste deviendrait excédentaire et permettrait d'alléger la charge de l'état, ou plutôt la stabiliserait malgré l'augmentation prévisible de l'allocation d'étude tant dans son taux que par rapport à l'augmentation dus effectifs.



C'est donc pour 1965 d'une somme de 1,4 Milliard que 320.000 étudiants ont besoin pour pouvoir mener des études valables

A ce niveau les chiffres ne veulent plus dire grand chose, il est nécessaire de prendre des éléments de comparaison pour pouvoir les situer.

Eléments de comparaison avec le budget national :

a) Budget de l'Education Nationale :

1964 : 10,379 Milliards plus 751 Millions de mesures nouvelles - soit 11,130 Milliards.

b) Budget de la Défense Nationale :

1963 ; 19,877 Milliards, en augmentation de 1,326 Milliards sur l'année précédente. "

Secteur atome : 3,360 Milliards en 1964 contre 1,9 en 1963.

Il ne s'agit pas de multiplier des éléments de comparaisons, simplement la somme nécessaire à l'allocation d'étude se trouve replacée dans un contexte qui permet de la juger.

Le financement de l'allocation d'étude :

Il semble qu'une augmentation de 1,4 Milliard au chapitre "dépenses" dans le budget national ne nécessite que très peu de modification des taux d'imposition, sinon aucune.

L'instauration de l'allocation d'étude supprime une part aux ménages dans le calcul de leur taux d'imposition et, globalement, ce phénomène apporterait environ 500 à 600 Millions de F.

Le financement - Quelques suggestions

Un certain nombre d'autres moyens peuvent être mis à l'étude, qui permettraient une approche assez précise des problèmes de financement : le premier semble être une éventuelle augmentation du rendement des impôts. Mais l'on doit considérer d'une part, qu'il s'agit d'un problème dont l'ampleur dépasse notre propos, d'autre part, que certaines questions restent sans réponse : la possibilité du blocage et de l'utilisation à des buts précis de la plus value n'est pas certaine. Le revenu réel du phénomène d'accroissement du taux des impositions (liens entre la grille des impositions et le SMIG) la réalité de l'augmentation du rendement annoncée par le Ministre des Finances, autant de problèmes que nous ne sommes pas les mieux qualifiés pour juger.

.../...

Reste qu'en dehors de ces phénomènes (plus value, accroissement des salariés par rapport à la grille d'imposition, rendement de l'impôt) il semble possible d'obtenir un moyen de financement par une augmentation (qui pourrait être de 2 %) des deux dernières tranches du barème d'imposition (hauts revenus).

Une telle mesure pourrait sans doute apporter au financement de l'allocation d'étude une somme d'à peu près 500 Millions. L'on peut attendre les mêmes effets d'une augmentation de la taxe d'apprentissage.

C'est donc, semble-t-il, par un faible relèvement des taux d'imposition des hauts revenus que pourrait être résolu le problème du financement de l'allocation d'étude.

Encore devons-nous rappeler que s'il nous est possible de faire quelques suggestions de financement, la reconnaissance du droit à l'allocation d'étude implique l'obligation de la part du Pouvoir Politique d'en trouver les moyens et particulièrement les moyens financiers.

#### G - CRITIQUE DE 5 AUTRES PROJETS - .

##### Attribution sur critères sociaux d'une allocation d'étude :

A quoi exactement correspond l'attribution d'une "allocation d'étude" sur critères sociaux.

Sur le plan technique, un tel projet ne présente guère qu'une seule amélioration par rapport au système actuel d'attribution des bourses, dont nous connaissons l'inadéquation et l'impuissance : les bourses seraient accordées à tous les étudiants satisfaisant à certains critères, alors qu'il n'en est pas de même aujourd'hui. Ce projet ajouterait donc au système des bourses une apparente sécurité.

Le critère de l'impôt qui est retenu, dans ce genre de projet, ne nous satisfait pas, et reste très illusoire. Il a déjà fait preuve de son injustice, puisqu'il est déjà utilisé dans le régime des bourses. Personne n'ignore les fraudes que certaines catégories peuvent réaliser dans ce domaine et l'incertitude qui pèse sur l'évaluation de la fortune de certains autres. Le système joue en définitive au détriment d'une part des salariés par rapport aux autres catégories sociales, d'autre part des petits agriculteurs par rapport aux grands exploitants.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle 45 % seulement des fils d'ouvriers sont boursiers.

Prestation d'étude sur critères sociaux avec remboursement :

Nous avons déjà eu l'occasion lorsque nous avons étudié la condition matérielle des étudiants, de dénoncer le système actuel qui conduit à l'irresponsabilité de l'étudiant, à sa dépendance soit vis-à-vis de la famille ou de l'Etat, à son isolement, à son insécurité.

a)- Or, est-ce que l'allocation d'étude ou prestation d'étude sur critères sociaux va résoudre ces contradictions ?

Il ne le semble pas dans la mesure où l'irresponsabilité de l'étudiant sera de nouveau entretenue. L'aide de l'Etat sera encore appréciée sur critères sociaux et apparaîtra donc comme une faveur dont l'existence pourra varier en dehors du mérite propre de l'individu. Cette "prestation" se basant sur le système des impôts actuels, que nous contestons, maintiendra une nouvelle fois l'étudiant dépendant de sa famille, de l'Etat ou du patron. Il demeurera encore un assisté, la seule transformation étant une certaine généralisation de l'assistance.

b)- Cette prestation étant remboursable en tout ou-partie, va-t-elle résoudre les difficultés "de l'étudiant ?

Il ne le semble pas ; en effet, que veut dire le remboursement sur 5 10 ou 20 ans ? Cela signifie tout simplement que si un étudiant est collé à ses examens, ou bien il continue ses études, et il fait du travail noir, ou bien il abandonne ses études pour pouvoir "rembourser" et alors il interrompt sa formation, ce qui l'obligera bien souvent, étant sous-qualifié, à accepter les besognes les plus basses et les plus irresponsables au service d'un quelconque patron. D'où insécurité, dépendant, isolement.- Et cette dépendance n'est que plus frappante lorsque l'on sait que le financement de cette, "prestation remboursable" sera assuré à moitié par l'Etat, à moitié par le patronat, par l'intermédiaire de sociétés d'économies mixtes.

Notion d'égalité :

Nous avons déjà montré que les critères universitaires pour l'attribution de l'allocation d'études dans l'enseignements supérieur nous semblaient être les seuls à pouvoir être retenus.

Certains, et des plus divers, nous objectent que donner une allocation d'étude indifféremment à "ceux qui en ont besoin" et "à ceux qui n'en ont pas besoin", c'est perpétuer la non-démocratisation de l'université, c'est-à-dire, nier et combattre en fait l'égalité des chances culturelles et sociales des enfants.

Il nous semble qu'un tel idéal est à la fois singulièrement réactionnaire, ("égalité des chances") et complètement irréaliste.

Réactionnaire parce que à la vieille idée d'égalité, on substitue celle d'égalité de chances de réussite sociale. Autrement dit, on ne change pas la structure sociale hiérarchique avec ses relations de dépendance et d'exploitation, on y installe des communications afin que les fils d'ouvriers: aient autant de chance que les fils de patrons, de devenir patrons et pourquoi pas d'exploiter un jour son propre père ?

Evidemment, cela est absurde : jamais le patron n'acceptera de voir son fils moins intelligent devenir ouvrier par le biais d'une orientation contraignante. Et jamais le fils d'ouvrier n'aura autant de chances de réussites scolaires que le fils de cadre.

En conclusion, si l'hérédité joue sans doute un rôle, le problème semble se formuler autrement : il n'y aura pas d'égalité des chances sans égalité de condition.

Il nous faut prendre garde à ce type de valorisation excessive (idée fallacieuse de la promotion individuelle) qui nous amènerait à accepter, l'individualisme dont souffre notre université.

#### Statut de l'étudiant :

L'allocation d'étude représente la seule réponse valable à l'ensemble des problèmes soulevés. En effet, la substitution ou système actuel d'une assistance personnalisés, revêt une importance capitale car elle entraîne la normalisation du budget étudiant ce qui signifie des ressources en espèces, suffisantes, régulières, c'est-à-dire, la satisfaction des trois lignes forces de revendication apparues dans notre analyse : indépendance, sécurité, responsabilité.

Nous obtiendrons un milieu étudiant homogénéisé Doublement puisque l'essentiel de sa revendication matérielle se situera dans un objectif unique, l'allocation d'étude et que celle-ci se posera en rapport direct et immédiat avec le travail universitaire.

En conclusion, nous pouvons dire que la transformation ou Statut de l'étudiant est liée à l'attribution d'une allocation d'étude sur critères universitaires. De plus, cette transformation est plus une condition qu'une conséquence de la réforme de l'enseignement supérieur.

Dans le processus de réforme de l'université, le groupe étudiant a un rôle déterminant à jouer.

#### H - ALLOCATION- FAMILIALE D'ETUDE -

Nous avons jusqu'à présent admis que l'allocation d'étude dans l'enseignement supérieur devait être accompagnée d'une allocation familiale d'étude dans le secondaire, sans nous être préoccupés de ce que pouvait être cette seconde mesure. Nous essayons ici de faire le point.

.../...

L'allocation familiale d'étude devait avoir pour but de supprimer les barrages financiers à une orientation correcte des enfants vers les divers cycles d'enseignements.

Les obstacles nous semblent de deux sortes :

Les uns concernent les besoins nouveaux de l'élève suivant son orientation, ses livres, fournitures scolaires dont le volume et le coût peuvent avoir varier suivant les ordres d'enseignement. Mais il y a également des besoins culturels (cinéma, théâtre, lectures) qui sont introduits par le passage de leurs enfants dans ces structures, soit pour éviter des dépenses qu'ils jugent non naturelles, soit pour éviter des conflits ou des malaises induits par la confrontation d'éléments "étrangers" dans le mode de vie de l'enfant à la vie familiale. De plus, lorsque cette orientation s'accompagne d'un éloignement de la famille, elle peut entraîner, sinon un surcroît de frais, du moins des bouleversements dans la façon d'établir le budget (pension ou 1/2 pension, cantine, devront être réglés en argent liquide au lieu de s'intégrer dans l'économie générale de la famille, trousseau imposé qu'il est impossible de contrôler régulièrement).

Les autres, qui sont spécifiques à la période post-obligatoire deviennent du "manque à gagner". En effet, à partir de 16 ans, les parents de nombreuses familles espèrent l'appoint de la production de l'enfant, pour faire face aux charges qu'il entraîne et qui s'accroissent à ce moment" (émancipation - désir d'indépendance, sorties, etc...). Ce manque à gagner est particulièrement net dans le milieu agricole où l'emploi de l'enfant dans l'exploitation familiale est très fréquente.

Nous examinerons donc les deux problèmes dans l'ordre :

- de 11 à 16 ans : du premier cycle à la fin de la période d'obligation
- de 16 à 18 ans :

1 - Scolarité de 11 à 16. ans :

a)- Obligation = gratuité

Cette période de la vie scolaire, qu'elle s'effectue dans n'importe quel ordre d'enseignement est obligatoire. Un premier point essentiel est donc que la gratuité soit effective. Ceci suppose : -

.  
- Gratuité de tous les manuels; il est bien sur utopique de conseiller un choix national suivant les différentes classes mais on pourrait établir statistiquement le coût total pour une classe déterminée, à charge pour le professeur d'établir une liste d'ouvrages correspondante à ce coût avec une certaine marge.

- Gratuité des fournitures scolaires : papeteries, etc...

- Gratuité du ramassage et des transports pour les scolaires.

Ces mesures qu'on pourrait qualifier de "nationalisations partielles" nous semblent préférables à l'attribution d'une somme équivalente à des frais qu'on pourrait qualifier d'allocation familiale d'étude. En effet, cette dernière mesure serait à la fois moins juste et plus irréaliste. Il serait en effet théoriquement nécessaire d'attribuer cette somme à toutes les familles ce qui n'irait pas sans difficulté avec nos partenaires syndicaux. D'autre part, il nous semble plus favorable pour avoir l'appui de l'ensemble de l'opinion publique de revendiquer sur le thème "obligations gratuité".

Mais d'autres mesures sont nécessaires. En particulier, en ce qui concerne :

- les élèves obligés de quitter leur famille pour accéder à l'établissement de leurs choix,

- les pensionnaires ou demi-pensionnaires.

On peut dans ce cas faire des propositions sur le prix des internats (taux ou gratuité).

- Il est bien évident que cet ensemble de mesures ne permet pas de vaincre les facteurs psychologiques qui s'opposent à une orientation dégagée des contraintes sociales. Mais outre que ceci ne peut-être fait par une incitation économique il s'agit d'un problème politique concernant la société dans son ensemble et non spécifiquement l'enseignement par l'intermédiaire de ses syndicats.

## 2 - Scolarité de 16 à 18 ans :

Les problèmes se posent là encore de double façon :

- problème financier de l'entretien et du "manque à gagner" lorsque l'enfant poursuit des études de 15 à 18 ans.

- problème de la démocratisation. : en effet si le choix est effectué en 6ème c'est, en partie suivant la perception que les parents ont des études longues. Par conséquent, il est nécessaire qu'il y ait à ce niveau une incitation économique et que cette aide soit connue dès le moment où se fait l'orientation.

La façon la plus logique, la plus juste théoriquement de franchir ce handicap avant le relais de l'allocation d'étude est de réclamer :

- l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans (qui, à notre avis se justifie étant donné le niveau de développement économique). la gratuité effective qui en découle.

Mais, effectivement, obliger toutes les familles à assurer l'entretien de leurs enfants jusqu'à 18 ans pose des problèmes de budget pour les familles modestes. Mais, à ce moment ceci concerne :

- soit des batailles, ne concernant plus spécifiquement l'université sur le niveau de vie et l'égalité des conditions.

.../...

- soit, dans une perspective réformiste», un aménagement des allocations familiales :

augmentation jusqu'à 18 ans  
création à partir d'un certain âge (14 ans) pour les  
enfants uniques\*

Cependant, actuellement, il nous est possible de présenter une mesure palliative qui ne nous satisfait pas entièrement. Les nécessités économiques exigeant une population scolaire de 16 à 18 ans et au-delà plus considérable il est nécessaire de créer une incitation financière qui permette à toutes les familles d'orienter leurs enfants vers les études longues s'ils en ont les capacités. On calculera donc le coût de l'entretien (habillement, nourriture, matériel scolaire), le budget du scolaire entre 16 et 18 ans.

Cette somme ainsi calculée serait versée aux familles dont les enfants poursuivent des études entre 16 et 18 ans. Plutôt qu'une répartition en fonction des impôts, nécessairement injuste, nous préconisons une répartition suivant les catégories socio-professionnelles qui apparaissent dans la comptabilité nationale. Pour l'instant, nous n'approfondissons pas plus la question avant de soumettre ces idées aux syndicats.

Il est évident que nous sommes revenus de bien des illusions sur la valeur de l'allocation familiale d'étude. En particulier, elle ne peut concourir que pour une part à la démocratisation du secondaire.

Celle-ci étant conditionnée par les problèmes de la structure de l'école moyenne. Ce que nous pouvons tenter avec ces mesures c'est :

- une information avant l'entrée en 6ème permettant d'assurer aux parents que le choix d'études longues n'entraînera pas de frais supplémentaires ni de manque à gagner.

- permettant également d'assurer à tous les enfants un matériel d'étude (livres, fournitures, besoins culturels) sensiblement égalitaire.

#### I - LA REVENDICATION DE L'ALLOCATION D'ETUDE -

L'allocation d'étude constitue l'un des premiers thèmes de revendication du mouvement étudiant : elle ne saurait être artificiellement détachée des autres. En effet, elle implique une rénovation du travail universitaire, c'est-à-dire :

1° - une transformation du mode de contrôle, (et partant d'acquisition) des connaissances

2° - la possibilité du travail à plein temps.

.../...

L'attribution à l'heure actuelle d'une allocation d'études à tous les étudiants sur critères universitaires se fonde sur l'examen. Il apparaît alors nécessaire, du fait du manque de rationalité de ce mode de contrôle d'une part de transformer l'examen lui-même, d'autre part de généraliser des modes permanents de contrôle ce qui emporte l'exigence des normes d'encadrement et de méthodes d'enseignement adaptées. Cette transformation et ces exigences impliquent la possibilité pour l'étudiant d'effectuer son travail universitaire à temps plein.

Cette revendication doit entraîner la reconnaissance d'une activité autonome (utile socialement) dû travail de l'étudiant, condition pour l'étudiant de la liberté de sa détermination professionnelle.

La revendication de l'allocation d'études passe par la revendication d'une commission paritaire d'études entre le gouvernement d'une part, l'U.N.E.F., les syndicats enseignants et les syndicats intéressés, d'autre part, dont l'objet serait de déterminer essentiellement les critères précis d'attribution selon les disciplines, et de préciser les catégories de bénéficiaires.

La revendication de l'allocation d'études telle que la propose l'U.N.E.F. est une revendication réaliste. Elle ne sera satisfaite que si elle devient, dans le courant de cette année, celle de tous les étudiants.

Désormais, le problème est nettement posé devant les étudiants, devant l'opinion, devant les étudiants enfin : l'année 1964-1965 sera-t-elle l'année qui verra le succès de cette revendication essentielle ? L'U.N.E.F., pour sa part, est décidée à ne rien négliger pour qu'il en soit ainsi.



## PLAN DU DOCUMENT SUR L'ALLOCATION D'ETUDES

Besoins Etudiants : budget

Réponses actuelles : bourses

travail noir ) critique  
famille )

La véritable solution : l'allocation d'études

- prise en charge de la formation par l'Etat
- indépendance
- valeur du travail
  - plein temps
  - qualification

Le projet de l'U.N.E.F.

- critères universitaires - pourquoi ?
  - lesquels ?
- le coût de l'allocation d'études
- le financement

Critique des autres projets

- Critères sociaux
- prestation d'études
- pas de remboursement
- ce n'est pas une fonctionnarisation de l'Etudiant

Secondaire et démocratisation

- obligation = gratuité
- orientation et information
- 16, 18 ans : allocation d'études suivant les catégories socio-professionnelles

Les véritables solutions

- obligation et gratuité jusqu'à 18 ans
- structures du secondaire

La revendication

- rénovation du travail universitaire
- création d'une commission gouvernement-syndicat